



République Française

# CAISSE DES ECOLES TOULON

20 rue Président Robert Schuman - 83000 TOULON - 04 94 36 32 07

## AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2021CAI03

**Marché passé par appel d'offres ouvert définie aux articles R.2124-1, R.2124-2, R2124-3, R.2124-5, R2131-16 et -17, R.2143-1 et -2, R.2151-1 à -5 et R.2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique.**

### Accord-cadre à bons commandes de fournitures de manuels scolaires

#### ENTRE

Madame Josée MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles, agissant pour et au nom de la Caisse des Ecoles, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 03 mai 2023, représentée par Madame **Valérie MONDONE**, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, ayant reçu délégation par délibération du Comité de la Caisse des Ecoles de Toulon en date du 29 juin 2023.

D'une part,

#### ET

La **Société Nouvelle Librairie Charlemagne**, 50 boulevard de Strasbourg - 83000 Toulon dûment représentée par **Elodie CARUANA**, adjointe à la Direction, ayant reçu l'autorisation d'engager la Société dans le cadre des marchés publics.

D'autre part,

#### Il est, au préalable, exposé ce qui suit :

Le marché 2021CAI03 a été notifié le 15 juin 2021 pour l'exécution des prestations de fournitures de manuels scolaires.

L'accord-cadre est conclu à compter de sa date d'effet fixée au 15/06/2021 pour une durée de 3 ans ferme. Sa date de fin est fixée au 14/06/2024.

La masse financière de l'accord-cadre est limitée à son montant maximum fixé à 360 000€ TTC.

#### Objet du présent Avenant n°1 :

Le présent avenant est conclu en application de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique qui dispose que : « *Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R.2194-3 et R.2194-4 sont applicables* ».

Ce contrat, arrivant à terme au 14 juin 2024, il a fait l'objet d'une relance.

Cependant, la procédure a été retardée. Aussi, afin de permettre la continuité du service public, la collectivité doit prolonger la durée initiale du présent contrat de fournitures de manuels scolaires pour les écoles de la Ville de Toulon pour une période de 6 (six) mois supplémentaires.

Transmis au contrôle de légalité le 26 MARS 2024  
Publié le 26 MARS 2024

Cette prolongation a pour objectif l'absorption de la période de relance du marché de fournitures de manuels scolaires.

Pendant cette prolongation, la rémunération du prestataire sera établie sur la base du tarif public assorti des taux de rabais consentis conformément au Cahier des Clauses Particulières, dans les conditions du marché initial.

Compte-tenu de l'état des consommations sur la durée initiale du marché, la projection/estimation des consommations sur la future période des 6 mois supplémentaires (objet du présent avenant n°1) s'intègre dans la masse financière initiale de l'accord-cadre dont le montant maximum reste fixé à 360 000€ TTC.

Le présent avenant n°1 a donc pour objet d'acter la prolongation de la durée initiale du marché de 6 mois supplémentaires, étant bien précisé que la masse maximum du marché après mise en œuvre du présent avenant reste inchangée.

**Les parties conviennent :**

**Article 1 : Modification introduite par le présent avenant n°1 : prolongation de la durée initiale du marché**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée initiale de 3 ans ferme du marché 2021CAI03 passé entre la Caisse des Ecoles de Toulon et la société Nouvelle Librairie Charlemagne pour la fourniture de manuels scolaires pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 15 juin 2024.

**Article 2 : Synthèse financière**

La masse maximum du marché après mise en œuvre de l'avenant 1 reste inchangée.

**Article 3 : Avis de la Commission d'Appel d'Offres**

L'avenant n°1 n'impactant pas les masses du marché, la Commission d'Appel d'Offres n'est pas saisie pour avis.

**Article 4 : Prise d'effet de l'avenant :**

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter du 15 juin 2024 après signature par les parties et transmission au contrôle de légalité.

**Article 5 : Dispositions Générales :**

Toutes les autres clauses du marché demeurent valables en ce qu'elles n'ont rien de contraire aux dispositions contenues dans le présent avenant.

FAIT A TOULON, EN L'HÔTEL DE VILLE, LE 26 Mars 2024

**Pour la Société Nouvelle Librairie Charlemagne**

L'adjointe à la Direction,

Elodie CARUANA

**Pour la Caisse des Ecoles**

La Vice-présidente,

Valérie MONDONE

Société Nouvelle Librairie  
CHARLEMAGNE  
S.A. au Capital de 105 270,50€  
50, Bd de Strasbourg - 83000 TOULON  
Adresse Postale : ZAC les Espaluns  
83160 LA VALETTE  
Tél : 04 98 08 08 08 - Fax : 04 98 08 08 00  
RC 65 0 187 00016 650 001 837 00010  
FR 15 450 501 037

26 MARS 2024

Avenant n°1 au marché 2021CAI03 - Page 2 sur 3

Transmis au contrôle de légalité le 7 Mars 2024

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

AVENANT N.1 AU MARCHE N.2021CAI03 - Marché passé par appel d'offres ouvert définie aux articles R.2124-1, R2124-3, R.2124-5, R2131-16 et -17, R.2143-1 et -2, R.2151-1 à -5 et R.2161-2 à -5 du Code de la Commande Publique. Accord-cadre à bons commandes de fournitures de manuels scolaires

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/03/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/03/2024

---

**Numéro de l'acte :** AVMARC2021CAI03 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 083-218301372-20240326-AVMARC2021CAI03-CC

---

**Date de décision :** 26/03/2024

**Acte transmis par :** Pauline BONALDI ID

---

**Nature de l'acte :** Contrats conventions et avenants

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics